

Aux membres de l'Union St-Joseph

Nous annonçons depuis quelques semaines, dans une autre colonne, que le bureau de la société sera ouvert les mercredi, vendredi et samedi soir seulement de chaque semaine, jusqu'à nouvel ordre. Nous avertissons cependant tous les membres de la ville que l'époque la plus convenable et pour eux-mêmes et pour le collecteur, c'est bien le dimanche immédiatement après la grand'messe, en la salle de la société, soubassement de la cathédrale, où le dit collecteur ou un assistant est toujours prêt à recevoir les contributions comme à transiger les autres affaires de sa compétence.

L'Eglise catholique possède le signe de la sainteté

Quelques reproche que les réformateurs aient faits à l'Eglise catholique pour la corruption des mœurs qui s'y était glissée, il est certain qu'elle a toujours rejeté avec horreur les doctrines immorales. Quand on veut s'éloigner du sentier de la vertu, il faut que l'on se mette en opposition avec son esprit, ses lois et ses prescriptions. On voit la preuve de ce que nous venons de dire dans le fait que les catholiques, lorsqu'ils s'écartent de la vertu, penchent vers le protestantisme, tandis que les membres des communions séparées de l'Eglise s'en rapprochent, toutes les fois que leur vertu s'élève au-dessus de la mesure ordinaire de la vie domestique. Les protestants soutiennent cependant que l'Eglise catholique ne possède point les doctrines de la sainteté, à cause de la facilité avec laquelle elle accorde l'absolution aux pécheurs et de son audace à déclarer qu'il n'est pas nécessaire de tenir sa promesse envers les hérétiques. Ils citent aussi la morale des jésuites, qui a été, disent-ils, extrêmement funeste, et ils ajoutent que puisque l'Eglise a rétabli cet ordre, elle s'est rendue par là solidaire de cette morale. Il suffit, disent-ils, de la maxime que la fin justifie les moyens pour donner le droit de désigner son esprit comme abominable. Or ce que les ministres appellent la morale des jésuites n'a jamais été approuvé par l'Eglise. Le rétablissement de l'ordre ne prouve rien à cet égard, puisque l'ordre des jésuites a été fausement accusée d'avoir accueilli la maxime que la fin justifie les moyens. Les ministres du synode de Brieg demandent à l'Eglise la déclaration positive qu'elle ne partage pas " ce qu'il y a d'é-

quivoque et de dangereux dans la morale des jésuites. " On croira peut-être après cela que les protestants se contentèrent d'une semblable déclaration : on se tromperait. Dès le 25 juin 1791, les cardinaux de la propagande ont proclamé authentiquement ce qui suit : " L'Eglise de Rome n'a jamais enseigné que l'on ne doit pas tenir la parole donnée à un hétérodoxe, ni qu'il soit permis de violer le serment prêté à un roi qui n'appartient pas à la communion des catholiques. " Eh bien, depuis cette déclaration, le mensonge traditionnel d'après lequel l'Eglise catholique enseignerait qu'il n'est pas permis de tenir sa parole à un hérétique, n'a cessé d'être soutenu, sous toutes les formes possibles, comme une vérité incontestable, par les calomnieurs privilégiés de l'Eglise catholique. Du reste voici le seul fondement de cette calomnie. On prétend que le concile de Constance, pour justifier l'exécution de Jean Hus par l'empereur Sigismond, aurait déclaré qu'il ne fallait pas tenir la parole donnée à un hérétique. Mais, pour prêter à ce mensonge une apparence de vérité, on a supposé un canon qui n'a jamais existé, et l'on en a altéré un autre. L'évidence de ce fait a été démontrée dans les *Feuilles historiques et politiques*, t. IV, p. 402 sq.

Mais il y a plus ; cette maxime que les protestants reprochent à tort aux catholiques a été par eux non-seulement soutenue, mais souvent mise en pratique. Knox, auteur du Martyrologue protestant, dit qu'il n'est pas nécessaire de tenir sa parole à un ennemi de la vérité, c'est-à-dire à un catholique. A l'avènement de Marie, il répondit à ceux qui ne voulaient pas conspirer contre la reine, parce qu'ils lui avaient juré fidélité, que leur conscience leur ordonnait de la tuer, elle et tous ses prêtres.

Quant à la prétendue morale des jésuites, il est certain que quelques jésuites isolés ont en effet modifié la doctrine morale, parfois même pour se bien venir des protestants ; mais à l'instant même l'ordre tout entier s'éleva contre ces pernicieuses erreurs, ce qui prouve que l'on a tort de les attribuer à l'ordre même. Du reste, parmi les maximes repoussées par les jésuites, il n'y en a pas une seule qui n'ait été enseignée par des protestants avec une plus grande extension encore. Nous venons d'en citer un ; en voici un autre. Les protestants ne cessent de reprocher à Mariana la doctrine du tyrannicide. Il a dit en effet qu'il est permis de tuer un tyran qui se rend insupportable au peuple et compromet le bien de l'Etat par ses vices. Mais Luther, qu'a-t-il enseigné ? Il pose la question